

**République Française**  
**Département de l'Isère**  
**Commune de REVEL**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 14*

**Présents : Coralie Bourdelain, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Mireille Berthuin, Antoine Crézé, Astrid Bouchard, Cathy Peloso, Dominique Capron, Thierry Rutgé, Caroline Driol, Stéphane Mastropietro**

**Procurations : Patrick Hervé à Coralie Bourdelain, Frédéric Géromin à Stéphane Mastropietro, Anne Izabelle à Cathy Peloso**

**Absents : Christophe Corbet**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme GAYET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 5 juin 2023

**DELIBERATION N°6**

**Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif à la restitution aux communes des Adrets, du Haut-Bréda et de Theys de l'éclairage public et d'un commerce de proximité**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,

**Vu** la délibération communautaire n°DEL-2020-0224 en date du 21 septembre 2020 actant la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

**Vu** la délibération communautaire n°DEL-2022-021 6bis en date du 27 juin 2022, actant la restitution aux communes des Adrets, du Haut-Bréda et de Theys de l'éclairage public et d'un commerce de proximité, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022,

**Vu** le rapport relatif à l'évaluation de la restitution aux communes des Adrets, du Haut-Bréda et de Theys de l'éclairage public et d'un commerce de proximité, élaboré et approuvé par la CLECT le 10 mai 2023,

Madame la Maire présente les éléments du rapport et expose qu'il convient de se prononcer sur ce dernier.

Le Conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif à la restitution aux communes des Adrets, du Haut-Bréda et de Theys de l'éclairage public et d'un commerce de proximité, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité à Revel, le 9 juin 2023

**Pour extrait certifié conforme,**

Mme GAYET,  
Secrétaire de séance



Mme Bourdelain,  
Maire de Revel

